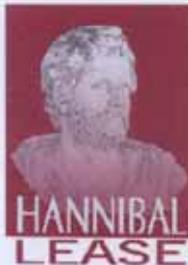


# Hannibal Lease



Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars  
Registre de Commerce : B138962001  
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Tél : 71 964 600 Fax : 71 965 222  
E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation  
FITCH RATINGS le 06 Avril 2009

## NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL2009/ 2 » DE 20 000 000 Dinars EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 5ans      Prix d'émission : 100 DT      Taux d'intérêt : 5,5% et/ou TMM+ 1%  
Remboursement annuel constant par cinquième

**Notation :** La présente émission de HL a reçu la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation  
FITCH RATINGS à la date du 24 Août 2009

Visa n° 09 / 0664 du 28 AOUT 2009 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du  
14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la  
responsabilité de ses signataires.  
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après  
examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Responsable Chargé de l'Information

Mr Rafik MOALLA  
Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease  
Tél : 71 96 46 00  
Fax : 71 96 52 22

### Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



GREEN CENTER- BLOC C 2<sup>ème</sup> étage,  
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac  
Tél : 71 96 41 02 – Fax : 71 96 09 59 –  
E-mail : macsa@gnet.tn  
Site web: www.macsa.com.tn



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence « HL 2009 »  
enregistré par le CMF en date du 09 JULI 2009 sous le n° 09 / 006 / La présente note  
d'opération ainsi que le document de référence « HL 2009 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue  
du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC sa sise à Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac et de la FPG  
sise au 12, Rue d'Athènes 1000 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Août 2009

## Sommaire

Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL 2009/2 »	3
Chapitre 1 – Responsable de la note d'opération	5
1-1 Responsable de la note d'opération	5
1-2 Attestation du responsable de la note d'opération	5
1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération	5
1-4 Responsable de l'information	6
Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération	7
1. Renseignements relatifs à l'émission	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d'intérêt	8
2.2.6. Intérêts	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	9
2.2.8. Prix de remboursement	11
2.2.9. Paiement	11
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	11
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	12
2.2.12. Notation	12
2.2.13. Mode de placement	15
2.2.14. Organisation de la présentation des obligataires	15
2.2.15. Fiscalité des titres	15
2.3. Renseignements généraux	15
2.3.1. Intermédiaire agréée et mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires	15
2.3.2. Marché des titres	15
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM	16
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	16
Bulletin de souscription	17

## Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL 2009/2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 07 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 40 millions de dinars « 40 000 000 DT » et a décidé de l'émission de la première tranche de 20 millions de dinars qui a été clôturée le 31 Juillet 2009. Le conseil d'administration du 24 Août 2009 a décidé d'émettre la deuxième tranche de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-dessous :

L'emprunt obligataire « HL 2009/2 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisés en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'intérêt au choix du souscripteur : un taux fixe de (5,5%) et/ou un taux variable (TMM+ 1%).

**Dénomination de l'emprunt** HL 2009/2

**Montant** 20 000 000 de dinars divisés en 200 000 obligations.

**Nominal** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations** Les obligations sont toutes nominatives.

**Prix d'émission** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** 100 dinars par obligation.

**Date de jouissance en intérêts** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 25/09/2009 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée 25/09/2009, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Taux d'intérêt** TMM + 1% et/ou 5,5% brut l'an au choix du souscripteur.

**Marge actuarielle** (Taux variable) 1% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

**Taux de rendement actuariel** (Taux fixe) 5,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

**Durée** Les obligations sont émises pour une période totale de 5 ans.

**Durée de vie moyenne** 3 ans pour le présent emprunt.

**Duration** (Taux fixe) La duration pour les obligations du présent emprunt est de 2,799 années.

**Amortissement** Toutes les obligations seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel de 20 dinars par obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 25/09/2014

**Souscription et versements** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir 17/09/2009 auprès de Mac SA – Intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance – Les berges du Lac et FPG, intermédiaire en bourse sise au 12, Rue d'Athènes 1000 Tunis.

**Clôture des souscriptions** Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 25/09/2009. Les demandes de souscriptions seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2009 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté de la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Paiement** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 25/09 de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 25/09/2010.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Modalité et délais de délivrance des titres** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par les centralisateurs des titres (MAC SA et FPG, Intermédiaires en bourse).

**Fiscalité des titres** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation** L'Agence de Notation Fitch ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 24 Août 2009.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2009/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Cotation en bourse** Hannibal Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2009/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL2009/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Mode de représentation des obligations** Droit commun régissant la représentation des obligations

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.



1-4 Responsable de l'information

Mr Rafik MOALLA

Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease

Tél. : 71 96 46 00

Fax : 71 96 52 22

La notice légale a été publiée au JORT N°107 du 05/09/2009

 Conseil du Marché Financier  
No 09 / 0664 du 28 AOUT 2009  
Visa n° .....

Délibéré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUIM



## Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération

### 2.1. Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 07 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 40 millions de dinars « 40 000 000 DT » et a décidé l'émission de la première tranche de 20 millions de dinars qui a été clôturée le 31 Juillet 2009. Le Conseil d'Administration du 24 Août 2009 a décidé d'émettre la deuxième tranche de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-dessous :

L'emprunt obligataire « HL 2009/2 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisés en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'intérêt au choix du souscripteur: un taux fixe de (5,5%) et/ou un taux variable (TMM+ 1%).

#### 2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

#### Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 dinars, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 80 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 11 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 9 500 DT, les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt sont de l'ordre de 16 360 DT et les frais divers 1 500 DT, soit un total de frais approximatifs de 118 360 DT et un produit net de l'emprunt de 19 881 640 DT.

En dinars

Désignation	Produits global	Produit par obligation
Produit brut	20 000 000	100,000
Total des frais*	118 360	0,592
Produit net	19 881 640	99,408

\*Il y a lieu de signaler que les frais sont donnés à titre indicatif (Ils dépendent notamment du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et celle à taux fixe.)

#### 2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 17/09/2009 et clôturées sans préavis et au plus tard 25/09/2009.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2009 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### 2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 17/09/2009 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG**- intermédiaire en bourse, sis au 12, Rue d'Athènes 1000 -Tunis.

### **2.1.5. But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à rééquilibrer la situation financière de la société et à financer l'acquisition des biens à donner en leasing.

## **2.2. Caractéristiques des titres émis**

### **2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2009/2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (MAC SA et FPG – Intermédiaires en bourse).

### **2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **2.2.3. Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 25/09/2009 seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée au 25/09/2009, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **2.2.4. Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **2.2.5. Taux d'intérêt**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Septembre de l'année N-1 au mois de Août de l'année N.
- Taux fixe : 5,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### 2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 25/09 de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 25/09/2014.

Le montant total des intérêts serait de 3 300 000 DT si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe, soit 5,5%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM + 1%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 428 500 DT (en considérant un taux nominal de 5,7142 % à titre indicatif).

### 2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 25/09/2014.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1% (soit la moyenne du TMM + 1%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Août 2008 au mois de juillet 2009) soit 4,7142 % majorée d'une marge de 1% soit 5,7142 %, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

<b>Nombre d'obligations</b>	: 200 000 obligations
<b>Valeur nominale de l'obligation</b>	: 100 dinars
<b>Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse</b>	: 25/09/2009
<b>Date du premier remboursement en capital</b>	: 25/09/2010
<b>Date du premier paiement des intérêts</b>	: 25/09/2010
<b>Date de la dernière échéance</b>	: 25/09/2014
<b>Taux d'intérêt nominal</b>	Fixe : 5,5% brut l'an et/ou Variable (TMM +1%) : c'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Septembre de N-1 au mois de Août de l'année N Majoré de 1%
l'année	
<b>Amortissement</b>	: annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation

**Evolution du TMM durant les quatorze dernières années :**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	8,8125	8,8125	8,8125	7,0000	6,875	6,875	5,875	5,9375	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000
Février	8,8125	8,8125	8,8125	6,8125	6,875	6,25	5,875	6,0000	5,9375	5,8750	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700
Mars	8,8125	8,8125	8,8125	6,8125	6,875	5,875	5,875	6,0000	5,9375	5,8125	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600
Avril	8,8125	8,8125	8,8125	6,875	6,875	5,875	5,875	6,2500	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000
Mai	8,8125	8,8125	8,8125	6,8750	6,875	5,875	5,875	5,9375	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300
Juin	8,8125	8,8125	8,8125	6,875	6,875	5,875	5,875	6,0000	5,9375	5,3125	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500
Juillet	8,8125	8,8125	8,8125	6,8750	6,9375	5,875	5,875	6,0625	5,96875	5,0000	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300
Août	8,8125	8,8125	8,8125	6,875	6,875	5,875	5,875	6,0625	5,96875	5,0000	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	
Septembre	8,8125	8,8125	8,8125	6,8750	6,875	5,875	5,875	6,0625	5,90625	5,0000	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	
Octobre	8,8125	8,8125	8,8125	6,875	6,875	5,875	5,875	6,0000	5,90625	5,0000	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	
Novembre	8,8125	8,8125	8,1875	6,8750	6,875	5,875	5,875	5,9375	5,90625	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	
Décembre	8,8125	8,8125	7,8125	6,875	6,875	5,875	5,875	5,9375	5,90625	5,0000	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	

### Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

### Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe ( 5,5 %)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	20 000 000				
25/09/2010		4 000 000	16 000 000	1 100 000	5 100 000
25/09/2011		4 000 000	12 000 000	880 000	4 880 000
25/09/2012		4 000 000	8 000 000	660 000	4 660 000
25/09/2013		4 000 000	4 000 000	440 000	4 440 000
25/09/2014		4 000 000	0	220 000	4 220 000
<b>Total</b>		<b>20 000 000</b>		<b>3 300 000</b>	<b>23 300 000</b>

### Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (5,5%)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
25/09/2010		20,000	80,000	5,500	25,500
25/09/2011		20,000	60,000	4,400	24,400
25/09/2012		20,000	40,000	3,300	23,300
25/09/2013		20,000	20,000	2,200	22,200
29/09/2014		20,000	0,000	1,100	21,100
<b>Total</b>		<b>100,000</b>		<b>16,500</b>	<b>116,500</b>

**Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable 5,7142 % (à titre indicatif)**

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	20 000 000				
25/09/2010		4 000 000	16 000 000	1 142 834	5 142 834
25/09/2011		4 000 000	12 000 000	914 267	4 914 267
25/09/2012		4 000 000	8 000 000	685 700	4 685 700
25/09/2013		4 000 000	4 000 000	457 133	4 457 133
29/09/2014		4 000 000	0	228 567	4 228 567
<b>Total</b>		<b>20 000 000</b>		<b>3 428 500</b>	<b>23 428 500</b>

**Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 5,7142 % (à titre indicatif)**

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
25/09/2010		20,000	80,000	5,714	25,714
25/09/2011		20,000	60,000	4,571	24,571
25/09/2012		20,000	40,000	3,429	23,429
25/09/2013		20,000	20,000	2,286	22,286
29/09/2014		20,000	0,000	1,143	21,143
<b>Total</b>		<b>100,000</b>		<b>17,143</b>	<b>117,143</b>

**2.2.8. Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**2.2.9. Paiement**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 25/09 de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 25/09/2010.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle****Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2009, qui est égale à 4,7142 % ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,7142 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération

font ressortir une marge actuarielle de 1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

#### **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2009/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

#### **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

#### **Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F<sub>t</sub> est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,799 années.

### **2.2.12. Notation**

L'Agence de Notation Fitch ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 24 Août 2009.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

#### **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 06 Avril 2009, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes initiales suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B(tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Le relèvement de la note nationale à long terme reflète le doublement des fonds propres de HL qui lui permet d'atteindre un ratio Tier 1 de 20,24 % à fin 2008 (contre 11,97% à fin 2007) dont le niveau est jugé adéquat par l'agence. Les notes de HL

tiennent également compte de problèmes de qualité d'actifs, d'une liquidité serrée quoiqu'en amélioration, et de ratio de performance faibles et inférieurs à ceux de ses pairs.

**BB+, BB, BB- (long terme)** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

**B (court terme)** : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

## LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings, a attribué à l'émission suivante de la société Hannibal Lease (HL) la note « **BB+(tun)** » avec perspective d'évolution « Stable ».

Emetteur	: Hannibal Lease
Désignation de l'émission	: Emprunt obligataire « HL 2009/2 »
Montant	: 20.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM+1% et/ou 5,5% brut l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant de 20 dinars par obligation

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de Hannibal Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par Hannibal Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 24 août 2009

  
Ikbel BEDOUI  
Directeur Général  
Fitch North Africa

### **2.2.13. Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet du présent prospectus est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA et de FPG, intermédiaires en bourse.

### **2.2.14. Organisation de la présentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 et 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **2.2.15. Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

## **2.3. Renseignements généraux**

### **2.3.1. Intermédiaire agréée et mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2009/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

### **2.3.2. Marché des titres**

Il existe des titres de l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent à l'Emprunt Obligataire HL2008 et HL 2009/1. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2009/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2009/2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

**Société « Hannibal Lease »**

Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 30/07/2001

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 Avril 2009

Emprunt obligataire « HL 2009/2 » de 20 000 000 DT divisé en 200 000 obligations de 100 DT chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : 5,5% et/ou TMM+1% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/08 2009

Autorisation de l'AGO du 07/05/2009

Décision du Conseil d'Administration du 24/08/2009

Visa du Conseil du Marché Financier.....du .....  
No 09 / 0664 28 AOUT 2009

Notice légale publiée au JORT n°.....

**Bulletin de souscription n°**

Je ( nous ) soussigné (s) (nom et prénom) :.....

Pièce d'identité :.....

Agissant pour le compte de ..... Qualité.....

Nationalité..... Age ..... Sexe: M ( ) F ( ) (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres)..... obligations nominatives de l'emprunt « HL 2009/2 », déposé chez .....(2) en gestion (1)

Libre

Compte géré

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du .....et remboursables annuellement le ..... par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation majorés des intérêts annuels échus calculés au (1)

(...) Taux fixe 5,5% et/ou (...) taux variable TMM+1%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

(.....) En espèces ;

(.....) Par chèque n° ..... du ..... tiré sur ..... agence.....

(.....) Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....

ouvert à ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres).....

Représentant le montant des obligations souscrites, soit (3)

..... obligations à taux fixe

..... obligations à taux variable

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession le second servant de souche

Tunis, le .....2009

Signature (4)

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Indiquer le nom du dépositaire
- (3) Remplir la ligne appropriée
- (4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



**Société « Hannibal Lease »**

Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 30/07/2001

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 Avril 2009

Emprunt obligataire « HL 2009/2 » de 20 000 000 DT divisé en 200 000 obligations de 100 DT chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : 5,5% et/ou TMM+1% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/08 2009

Autorisation de l'AGO du 07/05/2009

Décision du Conseil d'Administration du 24/08/2009

Visa du Conseil du Marché Financier **N° 09 / 0 6 6 4** du **2.8 AOUT 2009**

Notice légale publiée au JORT n°.....

Bulletin de souscription n°.....

Je ( nous ) soussigné (s) (nom et prénom) :.....

Pièce d'identité :.....

Agissant pour le compte de ..... Qualité.....

Nationalité..... Age ..... Sexe: M ( ) F ( ) (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres)..... obligations nominatives de l'emprunt « HL 2009/2 », déposé chez .....(2) en gestion (1)

Libre

Compte géré

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du .....et remboursables annuellement le ..... par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation majorés des intérêts annuels échus calculés au (1)

(...) Taux fixe 5, 5% et/ou (...) taux variable TMM+1%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

(.....) En espèces ;

(.....) Par chèque n° ..... du ..... tiré sur ..... agence.....

(.....) Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n°.....

ouvert à ..... agence .....

La somme de (en toutes lettres).....

Représentant le montant des obligations souscrites, soit (3)

..... obligations à taux fixe

..... obligations à taux variable

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession le second servant de souche

Tunis, le .....2009

Signature (4)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Indiquer le nom du dépositaire

(3) Remplir la ligne appropriée

(4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Copie